

En me donnant la parole, monsieur l'Orateur, vous avez dit: le député de Victoria. On y trouve de nombreux anciens combattants invalides ainsi que bon nombre de personnes à charge et de proches d'anciens combattants décédés. On dit de Victoria que c'est une ville qui n'a pas épargné ses fils lorsqu'il s'est agi de défendre ce qui, à ses yeux, était une juste cause, notamment lors de la guerre des Boers, de la première guerre mondiale, de la seconde, ou de la guerre de Corée. Permettez-moi de rappeler des souvenirs personnels. De mes 13 confrères de classe, à l'école de Victoria, 12 sont des anciens combattants de la seconde guerre mondiale tandis que le treizième a servi dans la marine marchande des États-Unis.

• (5.20 p.m.)

Lorsqu'on parle des pensions des vétérans—et c'est un des points qui, à ma connaissance, n'a pas encore été soulevé au cours du débat—bon nombre de gens pensent que tous les anciens combattants touchent des pensions. Nous savons tous que ce n'est pas exact. Nous parlons aujourd'hui non de tous ceux qui ont servi le pays mais de quelques-uns en particulier et de leurs survivants. J'aime mon travail au comité des affaires des anciens combattants parce que nous travaillons tous à aider les autres et c'est là assurément toute la raison d'être du Parlement. Je répète, monsieur l'Orateur, que les vétérans en bonne santé à la Chambre et dans les divers organismes d'anciens combattants—au nombre de 11 au pays—ne cherchent pas à s'aider eux-mêmes. Nous tentons d'aider les autres, les invalides, les proches parents des morts de guerre et les vétérans qui sont «brûlés», qui ne peuvent pas gagner leur vie dans ce monde compétitif et compliqué. Nous essayons de les aider. Nous le faisons chacun à notre manière.

Je vois autour de moi bon nombre de députés qui ont déjà parlé sur ce sujet et des députés de l'autre côté de la Chambre qui ont apporté une contribution spéciale. Le député de York-Sudbury (M. MacRae) a parlé des anciens combattants de Hong Kong. Beaucoup d'entre nous ont présenté des rapports et des recommandations au comité Woods lorsqu'il tenait ses audiences. J'ai présenté alors une série de recommandations et maintenant, j'aimerais insister tout spécialement sur la clause du bénéfice du doute à laquelle a fait allusion le député de Vancouver-Est (M. Winch) qui m'a précédé. Mes sentiments là-dessus sont très fermes. Je parle du bénéfice du doute lorsqu'il s'agit en particulier des anciens combattants qui ont servi outre-mer, car, comme vous le savez, monsieur l'Orateur, et comme le savent aussi tous autres anciens combattants, ceux qui sont allés outre-mer se sont vu refuser le bénéfice du doute parce qu'ils n'avaient pas les documents médicaux nécessaires. Tous les anciens combattants qui sont ici seront d'accord avec moi quand je dis que celui qui possède le plus de documents de ce genre, c'est le soldat, le marin ou l'aviateur qui est resté à l'arrière au Canada. Bien entendu qu'il a tous ses papiers puisqu'il n'a jamais risqué de les perdre! Comme je le dis donc, j'aimerais insister en faveur de l'ancien combattant qui a servi outre-mer et qui se trouve lésé du fait de cette clause du prétendu bénéfice du doute. J'espère qu'on l'abrogera sous peu et le plus tôt sera le mieux.

[M. Groos.]

L'autre jour, me trouvant à l'aéroport de Calgary, j'ai vu le vénérable avion Lancaster, en assez mauvais état, dressé devant l'aéroport comme monument du passé. Ce fut pour moi un spectacle pathétique, me rappelant nos morts à la guerre, nos anciens combattants, et ce que nous faisons pour eux. J'entends par «nous», non seulement la Chambre des communes et son comité des affaires des anciens combattants, mais aussi les différentes associations, les groupes qui, de temps à autre, ont comparu devant notre comité pour exposer leurs vœux et nous faire profiter de leurs conseils. J'ai eu à un certain moment l'occasion de collaborer étroitement avec l'un de ces groupes et je suis heureux de dire que nos efforts ont été récompensés, il y a quelques années. Il s'agit des anciens combattants de Hong Kong. Je ne m'étendrai pas davantage sur leurs malheurs, trouvant qu'on en a déjà assez parlé, mais il est certain que nous ne devons pas cesser nos efforts pour les aider tant qu'ils ne recevront pas tous, jusqu'au dernier, la pension d'incapacité minimum de 48 p. 100 qui protégera dans une certaine mesure leurs épouses et leurs familles.

A la vue de cet avion installé sur son piédestal dans la banlieue de Calgary et à la lumière des événements dont le Canada est actuellement le théâtre, je me suis demandé ce qu'il était advenu de notre sens des valeurs. Dans l'ordre des priorités, nous pouvons, personnellement, faire passer le bien-être de nos anciens combattants et des personnes qui sont à leur charge ou de leurs proches avant notre propre bien-être, mais il n'en demeure pas moins que ce sens des valeurs que je viens de mentionner, et la place de choix qu'il occupe dans notre ordre personnel des priorités, doivent se refléter et être ancrés dans les mesures législatives que nous adoptons à la Chambre. Je ne trouve rien à redire à la motion présentée par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, et je demande instamment au gouvernement d'agir promptement en vue d'augmenter considérablement les montants et les barèmes des allocations dont bénéficient les anciens combattants et leurs proches. Je demande au gouvernement de ne pas se borner à restaurer le pouvoir d'achat des anciennes pensions et indemnités. A mon sens, le taux de ces pensions et indemnités était bien trop bas, et j'invite le gouvernement à ne pas le perdre de vue.

• (5.30 p.m.)

Enfin, je prie le gouvernement de se rappeler que lorsque nous entrons en guerre nous devons nous rendre compte qu'il y a toujours un prix à payer, et que cela prend du temps car il s'agit d'un tribut de sang et d'argent. Nous demandons au gouvernement aujourd'hui de veiller à ce que la nation fasse son devoir et paie sa dette en argent. C'est la forme de paiement la plus facile et la moins onéreuse. Nous ne devrions pas être obligés d'attendre davantage. Si j'en juge par le ton de ce débat et l'expérience que j'ai des autres lois sur les anciens combattants présentées à la Chambre par le gouvernement, je suis convaincu que n'importe quelle loi qui soulagerait la situation décrite ici si éloquemment par les autres députés serait très vite adoptée. Je suis également convaincu qu'ils ne voudraient pas le moins du monde retarder les autres travaux dont le gouvernement voudrait peut-être saisir la Chambre. Enfin, monsieur l'Orateur, je prie par votre intercession le ministre et le gouvernement de se mettre à l'œuvre.